

Décision

Générale

colonial

Décision n° 885 du 4 septembre 1937 :

n° 885

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 septembre 1937

Numéro JO
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro
30 septembre 1937

TEXTE INTÉGRAL

M. l'administrateur adjoint des colonies Bonthonneau, en service au Bureau des affaires politiques, est chargé de la vente au public des cartes de légitimation émises par le contrôle commun aux Grands Réseaux français, à l'occasion de l'Exposition internationale le Paris. M. Bonthonneau adressera chaque mois au Bureau des finances un relevé des cartes vendues par ses soins. Ce relevé donnera lieu à l'établissement d'un ordre de recettes pour versement au Trésor des sommes provenant de la remise de 10 p. 100 consentie à la colonie.